

Sommes-nous toujours à l'âge de pierre ?

Mars 2021 – IL – DO GSO

La CFE-CGC a présenté en décembre 2020 un budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) incluant un large choix de prestations CSE simples, accessibles pour la DO Grand Sud-Ouest. Rejeté par les autres Organisations Syndicales (OS).

Fidèle à nos convictions et de manière à permettre aux ASC de démarrer rapidement, nous avons voté pour le budget qui, sur le papier, apportait le plus de simplicité et de choix aux salariés de la DO GSO.

► En Février, premier bilan...

Les fiches prestations proposées par la Commission ASC (où toutes les OS sont représentées) comportaient des restrictions importantes, identiques à celles de l'année 2020 :

- la limitation dans les commandes CESU Handicap
- envoi des justificatifs uniquement par courrier

A l'ère de la numérisation et dans le contexte de la crise sanitaire... Pas sûr que cela simplifie la tâche pour les Salariés !

Si la CFE-CGC s'est opposée à ces « fiches », elle a fait des propositions dans l'intérêt des salariés de la DO GSO :

- ♦ Pas de limite dans la commandes CESU Handicap (chaque bénéficiaire commande à son rythme : en une ou plusieurs fois).
- ♦ Avoir la possibilité d'envoyer ses justificatifs par mail dans le cadre du remboursement sur facture.

Une seule Organisation Syndicale a souhaité travailler avec nous sur la base de nos propositions et le process suivant a été trouvé :

- une limitation de seulement 55 titres par commande mensuelle pour les CESU Handicap (c'est à dire la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier des 105 titres annuels en deux commandes seulement).
- la possibilité d'envoyer ses justificatifs par mail dans le cadre du remboursement sur facture dès le 1^{er} juillet 2021 (pour laisser le temps de mettre en œuvre ce process).

Alors que le plafond de 55 titres a été adopté pour les CESU Handicap (vote pour CFE-CGC/CFDT/FO), la digitalisation au 1^{er} juillet a été rejetée par la CGT/FO/SUD, ces derniers adoptant à la place une résolution proposant que le bureau étudie cette possibilité et présente ses conclusions fin 2021... sans aucune certitude sur une mise en œuvre en 2022 voire 2023...

**9 mois pour étudier la possibilité d'envoyer ses justificatifs par mail...
Quand allons-nous sortir de l'âge de la pierre ?**

Enfin, c'est maintenant à la Commission des Marchés de se saisir du dossier **CESU Handicap** pour proposer un prestataire au CSE, (nous espérons lors du CSE d'avril), et bien que le budget ASC 2021 ait été voté depuis fin janvier...

A suivre.



► Quid des autres prestations ?

- ◆ Les **remboursements sur facture** doivent repasser au CSE d'avril pour valider la « fiche prestation ». A suivre... La numérisation verra-t-elle le jour ?
- ◆ Notre étonnement est conforté au sujet des **chèques Vacances**, dont « la fiche modalités » est validée et n'attend plus l'aval de la Commission des Marchés (car un seul prestataire : ANCV). Or, l'accès n'est toujours pas ouvert à tous. Allez comprendre !
- ◆ Pour les prestations « **heureux-événements** », la Commission des Marchés devrait proposer un prestataire en avril car elle a commencé à travailler sur le sujet lors de sa réunion du 05 mars. A suivre.
- ◆ La prestation « **aide secours** » doit repasser à un prochain CSE.

Pourtant, cette prestation est vitale pour certains salariés de la DO GSO en situation de grande précarité et les assistances sociales en ont besoin pour pouvoir les aider.

En effet, depuis janvier, une proposition du bureau fut adressée aux Représentants syndicaux du CSE avec plusieurs choix... silence radio... La CFE-CGC a proposé (à travers une résolution) d'opter pour un « budget ouvert » (pas d'effet « premier demandé, premier servi ») encadré avec un plafond de 1500 € par aide.

Pour nous l'immobilisme sur ce sujet n'est pas acceptable car **les assistances sociales ont besoin de disposer rapidement de ce levier pour aider les salariés.**

- ◆ Oubliant l'intérêt des salariés les organisations syndicales ne nous ont pas suivis... peut-être parce que cette proposition venait de la CFE-CGC ?

- ◆ En conclusion, l'immobilisme semble être le maître mot de certains élus du CSE.

La délégation CFE-CGC ne se satisfera pas de cette situation et nous continuerons à être force de proposition pour faire évoluer les prestations du CSE vers plus de simplicité, une meilleure accessibilité et plus de liberté pour les salariés de la DO GSO.

N'en déplaise à ceux qui nous expliquent pourquoi ne pas faire : **ce ne sont pas eux qui nous ont élus mais vous !**

Pour le moment, si les prestations devaient nous nourrir, voici ce que nous aurions :



La CFE-CGC Orange revendique

- Une plus grande souplesse et liberté dans les modalités des prestations
- Une gestion numérique pour tous ceux qui la souhaitent
- Une vraie synergie des organisations syndicales pour soutenir nos salariés

Vos référents ASC CFE-CGC à la DO GSO :

Nadine BEMER – 06.74.64.55.18
Emilie GALL – 06.73.27.27.11
Pierrette LATOUR – 06.77.41.88.01
Frédéric LAURENT – 06.77.49.85.22

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
[Abonnements gratuits](#)
[Tous vos contacts](#)

